



# NOTE DE RENTRÉE 2024-2025

## 1 Equipe pédagogique

<b>Directeur:</b> Benoît Argney	<b>CE1/CE2:</b> Benoît Argney :mardi, mercredi, 1 jeudi sur 2, vendredi Rachel Pays: lundi et 1 jeudi sur 2
<b>TPS/PS:</b> Stéphane Mauger <i>ATSEM:</i> Patricia Giron	<b>CM1:</b> Élixa Colombine
<b>MS/GS:</b> Véronique Lucas <i>ATSEM:</i> Émilie Gautier	<b>CM1/CM2:</b> Frédérique Le Faucheur
<b>GS/CE1:</b> Nolwenn Bellec– Arribard <i>ATSEM:( matin ) :</i> Manon Hulin (service civique)	<b>AESH:</b> Ophélie Kheloufi, Géraldine Hédou
<b>CP:</b> Adeline Lecuir	

## 2 Horaires / Accueil / Sortie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Garderie</b>	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20
<b>Accueil</b>	8h20-8h30	8h20-8h30	8h20-8h30	8h20-8h30	8h20-8h30
<b>Classe</b>	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h	8h30-12h00	8h30-12h00
Pause méridienne	12H00-13H40	12H00-13H40		12H00-13H40	12H00-13H40
<b>Classe</b>	Mat:13H40-15H20 Élé: 13h40 15h40	Mat:13H40-15H20 Élé: 13h40-14h55		Mat:13H40-15H20 Élé: 13h40-15h40	Mat:13H40-15H20 Élé: 13h40 14h55
<b>TAP ou Garderie gratuite</b>	Mat:15H30-16H30 Élé: 15h40-16h30	Mat:15H30-16H30 Élé: 15h00-16h30		Mat:15H30-16H30 Élé: 15h40-16h30	Mat:15H30-16H30 Élé: 15h00-16h30
Garderie payante	16h45-18h30	16h45-18h30		16h45-18h30	16h45-18h30

**Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, il est impératif de respecter les horaires.**

	ACCUEIL		SORTIE	
	Matin	Après-midi	midi	Après-midi
Maternelle	portail blanc (côté mairie)	petit portail vert (garderie)	petit portail vert	<b>À la fin de la classe:</b> (15h20) petit portail vert
Élémentaire	grand portail vert (côté citypark)	grand portail vert	grand portail vert	<b>À la fin de la classe:</b> (14h55 ou 15h40) grand portail vert
Garderie	petit portail vert			<b>À partir de 16h30:</b> petit portail

## 3 Informations et communication

Il est indispensable de lire chaque jour les informations qui vous sont destinées dans le cahier de liaison ou par mail. Vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant et le directeur tout au long de l'année en prenant rendez-vous. **N'hésitez pas, le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et évite les malentendus.**

Direction: lundi et 1 jeudi sur 2. Utilisez si possible la communication par mail les jours où le directeur est en classe.

## 4 Conseil d'école et élection des représentants de parents d'élèves

Le conseil d'école se réunit trois fois par année scolaire de 18h30 à 20h30. Il est l'instance où les parents peuvent s'impliquer dans la vie de l'école en lien avec les autres membres de la communauté éducative: l'équipe pédagogique, des représentants de la mairie.... Le conseil d'école aborde toutes les questions relatives à la vie de l'école. Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le vendredi 11 Octobre. Chaque parent électeur est éligible. Pour le bon fonctionnement du conseil, chaque classe doit être représentée par un titulaire et un suppléant (en cas d'absence du titulaire).

## 5 Réunions de rentrée

La réunion de rentrée est un moment important dans la relation école/famille. Elle vous permet d'être informés sur le fonctionnement de la classe de votre enfant (organisation, méthodes de travail, programmes...). Les enfants ne sont pas conviés. Lieu: dans la classe. Horaire: 18h30

TPS/PS S. Mauger	Vendredi 13 septembre
MS/GS V; Lucas	Mardi 17 septembre
GS/CE1 N. Bellec-Arribard	CE1: lundi 16 septembre GS: mardi 17 septembre
CP A. Lecuir	CP: mardi 10 septembre

CE1 B. Argney	CE1:Lundi 16 septembre
R. Pays	CE2: lundi 23 septembre
CM1 É. Colombine	jeudi 19 septembre
CM1/CM2 F. Le Faucheur	Jeudi 19 septembre

## 6 Calendrier des vacances scolaires de la zone B

Vacances	Jour de départ (après la classe)	Jour de rentrée
Automne	Vendredi 18 octobre	Lundi 4 novembre
Noël	Vendredi 20 décembre	Lundi 6 janvier
Hiver	Vendredi 7 février	Lundi 24 février
Printemps	Vendredi 4 avril	<b>Mardi 22 avril</b>
Pont de l'ascension	jeudi 29 mai	Lundi 1er juin
Été	Vendredi 4 juillet	

**7**

## Absences

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale pour tous les élèves inscrits à l'école dès la Petite Section. En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir le jour même de préférence avant 8h30 :

-Maternelle: par SMS au 06 19 09 21 60

-Élémentaire: par mail [ce.0501796f@ac-normandie.fr](mailto:ce.0501796f@ac-normandie.fr) . Le mail servira de justificatif écrit.

En revanche, si vous avez prévenu par téléphone, vous devrez fournir un justificatif écrit.

Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour un départ en cours de journée.

En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours. **Les absences de plus de 3 jours consécutifs pour convenance personnelle seront signalées à l'Inspection Académique par le directeur.**

## 8 APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Tous les élèves, selon les besoins identifiés par les enseignants, pourront bénéficier des **Activités Pédagogiques Complémentaires** après la classe:

-classes maternelles: le lundi ou le mardi de 15h30 à 16h30.

-classes élémentaires: lundis ou jeudis de 15h45 à 16h15

Les A.P.C. seront consacrées en début d'année aux évaluations nationales du CP au CM2.

**9**

## Santé

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants même si ceux-ci font l'objet d'une ordonnance. Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers, vous devez contacter le directeur et le médecin scolaire afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Centre Medico Scolaire:

24 place du marché

50300 Avranches

02 33 68 33 14

**10**

## Vêtements et matériel scolaire

N'oubliez pas de marquer les vêtements et le matériel scolaire pour que nous puissions les retrouver facilement. Tous les vêtements trouvés sont mis à disposition sur un portant dans le hall de la cantine. Les livres prêtés par l'école doivent faire l'objet de soins très attentifs. Tout livre perdu ou dégradé sera facturé.

**Les foulards et les écharpes sont interdits en maternelle, seuls les tours de cou sont autorisés.**

**11**

## Documents de rentrée

Votre enfant va recevoir le lundi 2 septembre les documents indispensables pour la sécurité et le bon fonctionnement de l'école. Ils sont à retourner au plus tard **le lundi 9 septembre**:

- La fiche de renseignements pré-complétée ( **modification en rouge**).
- La fiche sanitaire
- L'autorisation de droit à l'image

Merci d'ajouter à ces documents une attestation d'assurance. Nous vous rappelons qu'une assurance « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** » est obligatoire (circulaire n°99-136 du 21/09/1999). Merci de demander à votre assureur une attestation où figurent les deux éléments soulignés.

**12**

## Des coordonnées utiles

*Ecole Primaire Publique Arc-en-ciel*

*2 rue des écoles*

*50 300 Marcey les Grèves*

*Téléphone école: 02 33 89 51 63 poste 1*

*Mail école: [ce.0501796f@ac-normandie.fr](mailto:ce.0501796f@ac-normandie.fr)*

*Directeur: **Benoît Argney***

*Tél cantine: 02 33 89 51 63 poste 2*

*Mail cantine: [cantinemarcey@ozonepro.fr](mailto:cantinemarcey@ozonepro.fr) ( pour signaler les absences)*

*Tél garderie: 02 33 89 51 63 poste 3*

*Tél centre de loisirs: 02 33 70 99 42*

*Mail centre de loisirs: [clshdelasee@marceylesgreves.fr](mailto:clshdelasee@marceylesgreves.fr)*

*Responsable du périscolaire: **Mathias Restout**: 06 19 09 21 45*

*APE: [apemarcey@gmail.com](mailto:apemarcey@gmail.com)*

Toute l'équipe pédagogique de l'école Arc-en-ciel vous souhaite une excellente année scolaire 2024-2025 en espérant une collaboration solidaire, respectueuse et efficace.